

MODALITES D'INSCRIPTIONS

INSCRIPTIONS du lundi 22 février 2021 au mardi 1^{er} juin 2021

1	- Lire ce document : notice d'informations
2	- Se préinscrire en ligne ¹ et payer les frais d'inscription à la sélection : 45 € ² www.ecole-rockefeller.fr onglet «inscriptions» - aide-soignant Du 22 février 2021 au 1 ^{er} juin 2021 ¹ Si vous avez déjà eu une inscription à l'Ecole Rockefeller, cela signifie que vous avez un compte, vous devez saisir votre adresse mail et réinitialiser votre mot de passe ² Frais non remboursables quel que soit le motif de la demande
3	- Envoyer par courrier recommandé ou suivi l'ensemble des documents (liste page 4) à : ECOLE ROCKEFELLER - Inscription sélection AIDE-SOIGNANTE 4 avenue Rockefeller - 69373 LYON CEDEX 08
4	- Suivi de l'évolution de votre dossier sur le portail d'inscription - Pour toute question, une adresse mail unique : as@ecole-rockefeller.com

CONDITION D'ADMISSION

Etre âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation. Aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

ATTENDUS

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.
Cette sélection est mise en place pour la rentrée 2021 en lien avec la situation sanitaire.

Le nombre de places ouvertes pour l'année 2021-2022 est de 113.

Les attendus et les critères sont les suivants :

ATTENDUS	CRITERES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal.
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travail en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise de bases de calcul et des unités de mesures
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail
Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre	

RÉSULTATS

Une note inférieure à 10/20 à l'examen du dossier est éliminatoire.

Les résultats seront communiqués le 25 juin 2021 à 9 heures :

- sur Internet site [www.ecole-rockefeller.fr / onglet Formation](http://www.ecole-rockefeller.fr/onglet%20Formation)
- par affichage à l'Ecole Rockefeller
- par courrier personnel à chaque candidat (seul document officiel valide).

AUCUN RÉSULTAT NE SERA DONNÉ PAR TÉLÉPHONE

ATTENTION : l'admission définitive est soumise, entre autre, à une obligation vaccinale :

Présentation d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France

- Diphtérie, tétanos, poliomyélite
- Test tuberculinique récent
- Hépatite B (3 injections et sérologie > 10UI)

Vous devez être vacciné contre l'hépatite B, cette vaccination est obligatoire pour intégrer la formation d'aide-soignante. Il est donc fortement conseillé de débiter cette vaccination dès l'inscription à la sélection ; 1 vaccin et 2 rappels à un mois d'intervalle étant nécessaires pour que la vaccination soit complète. Vous devrez avoir eu 3 injections lors de la rentrée de septembre.

Vous ne devrez avoir aucune inaptitude physique ou psychique incompatible avec l'exercice de la profession

FRAIS DE SCOLARITE

Possibilité de prise en charge totale : cf les conditions dans la rubrique « Gratuité de la formation » page 5

Prise en charge individuelle : 5 205,20 €

Prise en charge par un employeur ou un OPCO en formation continue : 7 274,96 €

CONSTITUTION DU DOSSIER

Tous les documents demandés doivent être photocopiés - Ne pas transmettre d'originaux

Les éléments constitutifs du dossier à envoyer sont les suivants :

1. Une pièce d'identité en cours de validité à la date d'inscription. Liste des pièces acceptées :
 - Carte nationale d'identité
 - Passeport
 - Carte d'identité européenne
 - Carte de séjour
 - Carte de résident
2. la fiche administrative – Document à imprimer de votre compte
3. la fiche droits à la protection des données – RGPD - Document à imprimer de votre compte
4. Un curriculum-vitae (cv) sous forme dactylographié
5. Une lettre de motivation manuscrite – Modèle à imprimer de votre compte ou papier libre
6. Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages – Modèle à imprimer de votre compte ou papier libre
7. Selon la situation du candidat, la copie des originaux de vos diplômes ou titres traduits en français
8. Le cas échéant, la copie de vos relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
9. Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
10. Pour les ressortissants hors Union européenne : un titre de séjour valide à l'entrée en formation.
11. Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres (diplôme obtenu en France), ou de leur parcours professionnel (attestation de l'employeur validant la maîtrise du français à l'oral et à l'écrit), les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2

Le candidat peut joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

- ⚠ Tout dossier incomplet fera l'objet d'un seul rappel par mail
- ⚠ Toute pièce complémentaire demandée doit être envoyée avant la date de clôture
- ⚠ Tout envoi de dossier est définitif et ne peut être modifié ou complété
- ⚠ Tout dossier transmis après le 1^{er} juin 2021 ne sera pas étudié date de la poste faisant foi

Vous avez la possibilité de voir l'évolution du traitement de votre dossier sur votre portail d'inscription

GRATUITE DE LA FORMATION

La Région finance les frais de scolarité (coût pédagogique) des formations d'aide-soignant.
La formation est donc gratuite pour l'élève qui remplit les conditions suivantes :

Bénéficiaires

Toute personne admise à l'IFAS Rockefeller, qui est, à l'entrée en formation :

- soit en poursuite d'études : élève sorti du système scolaire depuis moins de 12 mois à la date d'entrée en formation
Exemples : formation initiale, préparation au concours, lycée, en formation complémentaire d'initiative locale, en institut de formation, en centre de formation d'apprentis, à l'université, dans le cadre de la mission générale d'insertion de l'Education nationale....
- soit demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi avant l'entrée en formation.

Attention, les salariés et fonctionnaires (même en disponibilité) ne peuvent pas bénéficier de cette prise en charge.

Cas d'exclusion

Ne peuvent pas prétendre à une prise en charge :

- les demandeurs d'emploi ayant mis fin à un CDI par démission ou rupture conventionnelle au cours des 4 mois qui précèdent le début de la formation. Cette exclusion s'applique uniquement si le CDI rompu avait une quotité de temps de travail supérieure à un mi-temps (mi-temps atteint avec un ou plusieurs contrats de travail).
- les personnes titulaires d'une certification du secteur sanitaire et social : si elle a été obtenue au cours des 3 dernières années et que la formation permettant d'y accéder a été financée par un organisme quel qu'il soit (Région, Pôle emploi, Employeur, OPCA, OPACIF...). Le délai de 3 ans est apprécié entre la date d'obtention de la certification et la date de début de formation. Cette exclusion s'applique aux seuls élèves qui suivent une formation en parcours allégé.

La formation est donc **GRATUITE A CONDITION** que le futur élève en ait **FAIT LA DEMANDE**

Pour bénéficier de la gratuité de sa formation, l'élève doit en faire la demande en déposant un dossier auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes entre la confirmation de son entrée en formation par l'IFAS Rockefeller et la pré-rentrée (fin août). Un justificatif devra être fourni dans le dossier d'inscription d'entrée en formation à l'IFAS Rockefeller.

L'élève n'avance pas de frais à l'IFAS Rockefeller, la somme est versée directement par la Région à l'établissement de formation. Avant de vous engager dans la formation, assurez-vous que vous soyez éligible sinon les frais de formation vous seront facturés (5 205,20 €).

BOURSES

A SAVOIR si vous êtes demandeur d'emploi et que vous n'êtes pas indemnisé par l'assurance chômage : vous pouvez solliciter une bourse régionale selon vos ressources et celles de vos parents

Modalités

Les modalités et le code établissement vous sera transmis dès validation de votre inscription à l'IFAS Rockefeller.

Vous pouvez retrouver tous les détails sur le site de la Région Auvergne Rhône-Alpes